

# ÉDITO DU MAIRE



**James Chéron**  
Maire de Montereau-fault-Yonne  
Vice-Président du conseil régional d'Île-de-France

*Chers Parents,  
Le bien-être de vos enfants est au cœur de nos priorités. Les règlements de nos crèches, de la ludothèque et des Relais Petite Enfance intègrent la réforme nationale des services aux familles. Nous visons à garantir un accueil toujours plus qualitatif, bienveillant et adapté aux besoins de chaque enfant, tout en renforçant le soutien à la parentalité. Nos équipes s'engagent à appliquer ces orientations, guidées par les chartes nationales du jeune enfant et de la parentalité. Ensemble, continuons à bâtir un environnement serein, épanouissant et sécurisé pour nos tout-petits.*

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES « L'ILE AUX JOUETS » DE LA VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

### I- HORAIRES D'OUVERTURE DES STRUCTURES

« Maison des Parents » 6, rue Jules Ferry Tel : 01 60 57 06 42	Maison de la Petite Enfance « Au Confluent des Bambins » 19, rue Pierre Corneille Tel : 01.60.74.74.20
<b>Mercredi matin</b> <b>Vendredi après-midi</b>	<b>Lundi après-midi</b> <b>Mardi après-midi</b> <b>Mercredi après-midi</b>

Les horaires et jours d'accueils peuvent évoluer.

C'est un lieu collectif pour que les parents jouent et accompagnent leur enfant dans les activités.

### II- CONDITIONS D'ACCUEIL

- La ludothèque est réservée exclusivement aux enfants jusqu'à 10 ans accompagnés obligatoirement d'un ou **deux adultes maximum** (parents, grands-parents, assistants maternels...)
- Tous les utilisateurs de l'espace doivent, en entrant, se présenter à l'animatrice de la ludothèque et **s'inscrire sur la feuille de présence.**
- **La ludothèque n'est pas un mode de garde.**
- Les enfants **restent sous la surveillance et la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.** Les accompagnateurs ne peuvent en aucune circonstance déposer un enfant à la ludothèque et le laisser seul, même quelques instants.

- L'utilisation de l'espace est laissée à la libre initiative des adultes et des enfants, excepté pour le matériel destiné aux activités manuelles, le poste de musique...).
- **Il est impératif de ranger chaque jouet ou jeu à sa place après utilisation.**
- Un catalogue de jeux (inventaire, photo, règle des jeux) est mis à la disposition des familles.
- **Les jeux de prêt ne sont pas en libre service**, enfants et adultes doivent obligatoirement passer par l'animatrice pour y accéder, ceci afin de pouvoir les utiliser dans les meilleures conditions possibles (en fonction de l'âge ou des capacités de l'enfant). Par ailleurs, l'animatrice se fera un plaisir d'expliquer au mieux les règles du jeu.
- La ludothèque propose des activités, en fonction des thèmes de l'année : peinture, pâte à modeler, argile, musique, psychomotricité....

Le nombre de places étant limité, une inscription préalable est indispensable pour accéder à la ludothèque (par téléphone, mail, sur place...). Pour diverses raisons, une activité peut être annulée.

- **L'activité n'est pas obligatoire.** Les activités sont proposées aux enfants et non imposées.

Pour le bon fonctionnement de la structure et pour la sécurité de tous, l'accueil de la ludothèque est soumis à des règles de vie :

- ☞ **Respect des autres, des lieux, du matériel, des activités et des jeux.** Pour cela, les adultes devront veiller particulièrement à conserver un lieu propre et accueillant pour tous, et à ce que les enfants aient une attitude calme, posée et correcte (*langage correct, jeux de ballon interdit...*)
- ☞ Pour des questions d'hygiène, il est demandé aux familles de quitter leurs chaussures pour évoluer dans l'espace de la ludothèque,
- ☞ Le rangement de l'espace fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie en collectivité.

***Vous êtes responsables des jeux mais aussi de leur état et de leur rangement.  
Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.***

- Il est demandé aux adultes de veiller à ce que les enfants mettent les chewing-gums à la poubelle avant de rentrer dans la ludothèque. Aussi, pendant les temps de jeux, il ne devra pas y avoir de bonbons, ni de goûters en circulation dans la salle.  
Seule l'animatrice est habilitée à organiser des goûters dans la structure (Noël, Carnaval, Chandeleur...).
- **Les goûters doivent être pris dans le coin prévu à cet effet ; l'endroit doit être laissé propre (papiers et pots jetés, verres dans la boîte...)**
- L'utilisation du téléphone portable est interdite
- Seule l'animatrice, pourra proposer de la musique
- La ludothèque est un espace non-fumeur et qui respecte à ses abords l'« Espace sans tabac »
- La ludothèque est soumise à la Charte de la Laïcité de la branche Famille de la Caf ainsi qu'à la Charte Municipale des valeurs de la République et de la Laïcité.

### III- **COTISATIONS**

Une cotisation annuelle, par famille est demandée pour accéder au prêt de jeux et à la ludothèque. La cotisation est valable 12 mois, dans les 2 ludothèques de la ville.

### IV- **CONDITIONS DU PRET DE JEUX**

Chaque enfant de moins de 10 ans inscrit à la ludothèque peut emprunter un jeu pour une durée maximale d'un mois. Les associations ou organismes peuvent emprunter jusqu'à 3 jeux pour la même durée.

Une pénalité de 70 € sera facturée :

- ☞ Si le jeu est rendu en mauvais état (cassé, sale, incomplet...),
- ☞ Si le jeu est perdu ou non rendu.

Le renouvellement du prêt d'un jeu sera possible ensuite.

A chaque sortie et rentrée du jeu, celui-ci **sera contrôlé par l'animatrice**, en présence de l'adhérent.

Enfants et adultes sont responsables du jeu dans la structure et à l'extérieur.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'utilisation détournée des jeux empruntés.

Information : Il est souhaitable d'emporter le jeu et de le rapporter dans **un sac en plastique** ou tout autre emballage de protection.

## **V- RESPECT DU REGLEMENT**

Le non respect de ces règles et tout comportement nuisible au bon fonctionnement de la ludothèque pourront entraîner **l'exclusion provisoire ou définitive des adhérents**.

Les personnes exclues ne pourront prétendre au remboursement de leur adhésion.

En vous souhaitant bon jeu à toutes et tous !

Je soussigné(e).....

Responsable de l'enfant ou des enfants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la ludothèque, dont un exemplaire m'a été remis, et m'engage à le respecter.

Fait à : .....

Le.....

Mention « Lu et approuvé »

Signature